

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

L'Etat face au transfert des harkis. Représentations et pratiques (1961-1963).

A partir du second semestre 1962, alors que l'Algérie devient indépendante, plusieurs dizaines de milliers de « Français musulmans » gagnent la métropole, la majorité d'entre eux avec l'assistance des services de l'Etat. Cette migration dont le pic se situe en 1962 et 1963 s'étale jusqu'à la fin des années soixante et même soixante-dix dans une proportion de plus en plus restreinte.

Un grand nombre de ces migrants particuliers passe par différents camps de transit, d'hébergement. Pour la plupart, ce passage est bref, limité à quelques semaines, quelques mois. Pour certains cependant, il durera plusieurs années. Pour l'administration, ils sont des « Français musulmans rapatriés » (FMR). Depuis, dans le langage courant, on les nomme plus couramment « harkis », terme qui tend à assimiler l'histoire de tous les « FMR » à la guerre d'Algérie, mais aussi à en donner une image unifiée, communautaire.

L'histoire de cette population est originale à plus d'un titre. J'en relèverais ici rapidement trois : Tout d'abord, en raison des motivations de leur migration en France métropolitaine, liée à la guerre et à sa conclusion ; qui prêtent encore à de nombreuses assimilations et interprétations. Ensuite par ses conséquences en métropole sur un long terme. Enfin par le déroulement même de cette migration.

Ces trois aspects peuvent se recouper dans une analyse des pratiques de l'Etat vis-à-vis d'une population particulière, les « Français musulmans d'Algérie ».

Après avoir présenté un bilan historiographique et quelques problèmes méthodologique, je m'attacherai ici essentiellement au troisième point : le déroulement du transfert des « harkis ». Néanmoins, il est impossible de ne pas rappeler et préciser tout d'abord qui furent les « harkis » pendant la guerre. Ni d'évoquer les conséquences de ce transfert en métropole. Ceci afin de mieux saisir les enjeux du problème.

Par ailleurs, évoquer la situation des harkis à la fin de la guerre d'Algérie nous amènera à évoquer celle des « Pieds Noirs », dont la migration concomitante invite à la fois à la comparaison et à la distinction.

Comparaison qui est par ailleurs particulièrement intéressante dans le cadre d'une analyse comparée des pratiques de l'Etat.

I / Historiographie, source et problèmes de méthode.

Pour une analyse historiographique générale récente de la guerre d'Algérie, on peut se reporter à Raphaëlle Branche, *La guerre d'Algérie, une histoire apaisée*, Paris, Point Seuil, 2005. Au sujet des « harkis », et de l'installation du groupe en métropole à partir de 1962, on peut tenter ici de se livrer à une étude plus précise.

*I / Histoire et mémoire. Mémoire et histoire ?*

a. Le poids des mémoires...

L'image donnée des « harkis » pendant la guerre d'Algérie fut d'abord celle présentée dès les années soixante par le bachaga Boualam (*Mon pays, la France, 1962, Les harkis au service de la France, 1963*).

Le bachaga Boualam est une figure à part dans la société algérienne coloniale : modèle d'assimilation, il était originaire d'une région relativement enclavée d'Algérie, l'Ouarsenis (Orléansville, *Chlef* aujourd'hui), à environ 200 kilomètres à l'ouest d'Alger, et fut vice-président de l'Assemblée nationale. Il fut toujours un soutien du maintien de la présence française en Algérie. Rapatrié en 1962 à proximité d'Arles avec une partie de sa famille élargie, il devient rapidement le porte parole auto désigné des « harkis » en France, prétendant également être celui de la société algérienne dans son ensemble.

Selon lui, durant la guerre, les Algériens refusaient la « dictature FLN » et était massivement favorable au maintien de la présence française. Les « harkis » et autres supplétifs de l'armée française, mais aussi les élus et petits fonctionnaires de l'administration étaient la preuve vivante de l'attachement des « Français musulmans » au drapeau tricolore.

Cette image patriotique avait pour conséquence de contribuer à nier le nationalisme algérien, qui n'est plus dans cette optique qu'imposé par une minorité – le FLN – à une majorité : la population d'Algérie.

Autre conséquence, relative à la fin de la guerre : les Algériens (ou les « Français musulmans ») avaient été abandonnée par le pouvoir politique, le « gaullisme ». Abandonnés aux mains de l'égorgeur, le FLN.

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

Les harkis sont alors considéré comme « meilleurs défenseurs de l'Algérie française », « français par le sang versé » dont l'histoire prenait une coloration tragique due à leur abandon.

Au même moment, l'Etat algérien développe quant à lui (nous nous situons là dans l'immédiat après guerre) le thème du harki « traître à sa propre patrie », mercenaire de l'armée française, le « traître historique » selon une expression de Benjamin Stora, le « collaborateur » par assimilation avec la seconde guerre mondiale en France<sup>1</sup>. Ce thème est relativement invariable et vous trouverez facilement aujourd'hui des Algériens ou des Français issus de l'immigration algérienne pour vous expliquer que le mot « harki » signifie littéralement « traître » en Algérien.

Revenons en France : pendant plus de dix ans, entre 1962 et 1975, les harkis disparaissent en grande partie du discours et des préoccupations publiques, leur histoire relevait de la mémoire partisane des différents acteurs de la guerre d'Algérie, de part et d'autre de la méditerranée. A partir de 1975, et les premières manifestations de la question « harkie » en métropole (grève de la fin, manifestations, prise d'otage) on ne constate guère d'évolution sur l'histoire des harkis pendant la guerre, mais on assiste à une prise de conscience des problèmes des ces personnes postérieurs à 1962. Quelques thèse de médecine ou de psychologie étudient spécifiquement les problèmes du traumatisme de guerre de la difficile intégration des personnes vivant dans des camps. Mais le sujet « harki » se limitait toujours essentiellement au journalisme ; en y tenant néanmoins une place d'importance par soubresauts. C'est également durant cette période (la fin des années soixante-dix et les années quatre-vingt) que des associations s'organisent pour prendre la défense d'une « communauté harkie ». Leur émiettement et leur impossibilité à s'unifier nationalement suggère plutôt la profonde hétérogénéité de la « communauté » et invite à préférer à ce sujet le terme de « populations ». Ces associations ont permis l'émergence dans les années quatre-vingt et quatre-vingt dix d'un certain nombre de publications, de récits de vie qui portaient tant sur la guerre que sur la vie en métropole.

Ces témoignages (écrits ou oraux) et l'insuffisance des recherches scientifiques a entraîné (comme pour nombre d'autres aspects de la guerre) une représentation dramatisée de la guerre et de la fin de la guerre plus particulièrement (*l'abandon*) une « légende noire », qui

---

<sup>1</sup> L. Gervereau, J.-P. Rioux et B. Stora, *La France en guerre d'Algérie*, Paris, Musée d'histoire contemporaine et Nanterre, BDIC, 1992, p289.

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

visait davantage à interpeller l'opinion publique qu'à tenter de mieux comprendre les mécanismes historiques à l'oeuvre. On était dans le registre de la dénonciation et de la demande de réparation *en France*. La guerre d'Algérie était alors considéré comme l'événement fondateur de la création d'une communauté sur le sol métropolitain. L'*abandon* représente un thème quasi indépassable et encore difficilement révisable. L'histoire du transfert des *harkis* est alors indissociablement associée au thème de l'*abandon* et du *massacre* par les « égorgeurs FLN ».

Comme le souligne Raphaëlle Branche, « Le passé était alors mobilisé pour un meilleur futur ; la période de la guerre était embrassée dans la perspective des trente années écoulées depuis. »<sup>2</sup>

b. ... et ses conséquences sur l'historiographie.

Au sujet des harkis spécifiquement, encore plus qu'au sujet plus général de la guerre d'Algérie, l'historiographie universitaire mis du temps à se mettre en branle.

Il n'y a pas à chercher ici un « tabou » ou une politique consciente d'oubli : la guerre d'Algérie dans son ensemble a été peu étudiée par les historiens jusqu'au milieu des années 1980. En dehors de quelques dossiers dans des revues, on peut dater de 1982 l'arrivée des universitaires sur le sujet avec la publication d'une *Histoire de la guerre d'Algérie* par Bernard Droz et Evelyne Lever<sup>3</sup> ; puis surtout de 1988 le début des recherches approfondies sur le sujet, à partir de la tenue d'un colloque à l'Institut d'histoire du temps présent sur « La guerre d'Algérie et les Français », publié en 1990<sup>4</sup>. L'histoire des harkis ne tenait alors aucune place dans ce colloque.

L'entrée des harkis dans le champ de l'étude historique était cependant en cours au même moment. On peut prendre ici pour point de départ à la fois les articles de Guy Pervillé en 1986<sup>5</sup>, 1987<sup>6</sup> et 1991<sup>7</sup> dans le magazine *L'Histoire* et la thèse de Mohand Hamoumou (« Les Français musulmans rapatriés : archéologie d'un silence », 1989) dirigée par Dominique Schnapper et Lucette Valensi<sup>8</sup> qui, bien que sociologique, contenaient une visée plus large et historique.

---

<sup>2</sup> R. Branche, *La guerre d'Algérie, une histoire apaisée ?*, Paris, Le Seuil, p. 37.

<sup>3</sup> B. Droz, E. Lever, *Histoire de la guerre d'Algérie : 1954-1962*, Paris, Le Seuil, 1982.

<sup>4</sup> J.-P. Rioux (dir.), *La guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990.

<sup>5</sup> G. Pervillé, « La guerre d'Algérie sans mythe ni tabou », *L'Histoire*, n°93, octobre 1986, pp. 14-26.

<sup>6</sup> G. Pervillé, « Guerre d'Algérie : l'abandon des harkis », *L'Histoire*, n°102, juillet 1987, pp. 30-34.

<sup>7</sup> G. Pervillé, « La tragédie des harkis », *L'Histoire*, n°140, janvier 1991, pp. 120-123.

<sup>8</sup> Publiée ensuite : M. Hamoumou, *Et ils sont devenus harkis*, Paris, Fayard, 1993.

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

Les titres des articles de Guy Pervillé nous indique par quel biais les harkis sont entrés dans le champ historique : par la question de leur massacre lors de l'indépendance et de leur « abandon » par la France. Ces travaux étaient en phase avec le travail de mémoire et la demande sociale de l'époque qui demandait à l'histoire de donner à comprendre la situation de relégation contemporaine supposée des harkis en métropole. Leur expérience pendant la guerre en elle-même était en grande partie laissée de côté. La fin de la guerre est perçue comme le point d'origine de la relégation à venir en métropole.

Mohand Hamoumou consacrait quant à lui une importante partie de son étude à la guerre elle-même (environ 200 pages sur les 350 que compte sont ouvrage). A l'époque de ses recherches, les sources imprimées disponibles étaient rares : il a travaillé exclusivement à partir d'entretiens. Aux interrogations portant sur la fin de la guerre, Mohand Hamoumou (lui-même fils de harkis) en ajoutait une nouvelle au sujet des motivations de l'engagement de ces hommes. On peut certainement analyser l'apparition de cette nouvelle question comme le désir des enfants de harkis (la « deuxième génération ») de comprendre l'engagement de leur père. Contre l'image forgée par le bachaga Boualem, M. Hamoumou présente des « Français musulmans » non plus comme les meilleurs défenseurs de l'Algérie française, mais comme des hommes engagés avant tout contre le FLN.

Il insistait également sur la question du massacre et de l'*abandon* de la France. Par son fort retentissement et en raison de la faiblesse des travaux postérieurs, cette thèse a fait de son auteur le porte-parole universitaire des harkis. Les termes employés sont du registre de l'accusation : la France a « abandonné » les harkis : « rien ne fut organisé pour mettre à l'abri les musulmans les plus menacés et les seules directives furent des consignes restrictives » (p. 270) ; « les faits montreront que le rapatriement ne fut jamais préparé, ni planifié, même lorsqu'il n'y eut aucun doute que les FM étaient des centaines de milliers effectivement menacés » (p. 273) ; « des milliers d'autres FM anonymes ont été abandonnés, voire livrés au FLN et donc à une mort quasi certaine » (p. 273). On le voit, la question de l'abandon par la France est alors liée à celle des massacres par le FLN.

Cette thèse a tout de même provoqué quelque controverse concernant notamment la question des massacres et de l'abandon par la France (M. Hamoumou y avançait le chiffre de 100 000 morts). Y ont répondu trois articles de Charles-Robert Ageron, dans la revue *Vingtième siècle*. Le premier<sup>9</sup> était une réponse essentiellement méthodologique battant en brèche la méthode utilisée par Mohand Hamoumou concernant les massacres et le transfert

---

<sup>9</sup> C.-R. Ageron, « Le drame des harkis en 1962 », *Vingtième Siècle*, n°42, avril 1994, pp. 3-6.

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

des harkis par l'armée française à la fin de la guerre, le suivant<sup>10</sup> tentait pour la première fois de réinscrire les harkis dans le contexte de la guerre elle-même, le troisième était une première tentative pour cerner les enjeux historiques, mémoriels et politiques de la question harkie<sup>11</sup>.

Ces trois articles furent des premières études synthétiques basées sur les archives disponibles, notamment au Service historique de l'armée de terre. Les premières, mais finalement également les dernières<sup>12</sup>.

Sur ce sujet, la révolution historiographique qu'on aurait pu attendre après l'ouverture des archives militaires en 1992 se limite à ces rares travaux.

Depuis ces publications, le sujet est retourné à la controverse que peu de nouveaux éléments sont venus alimenter.

Mohand Hamoumou a eu l'occasion de publier un nouveau livre et quelques articles, sans toutefois apporter de nouveaux éléments à son argumentation et sans citer les articles de C.-R. Ageron (qu'il considère comme un défenseur partisan du gaullisme). Par l'accueil reçu par la publication de sa thèse et la faiblesse des publications ultérieures, Mohand Hamoumou est devenu en quelque sorte le porte-parole médiatique du regard que la communauté harkie portait sur son propre passé. Porte-parole cependant relativement en marge de la communauté universitaire. En 2004 lors de la publication du dernier ouvrage de synthèse portant sur la guerre d'Algérie sous la direction de M. Harbi et B. Stora<sup>13</sup>, les deux historiens prenaient soin dans leur préface de se « distancier » d'un texte de M. Hamoumou sur les harkis qui reposait, selon les deux historiens, sur « la négation du fait national algérien »<sup>14</sup>.

Outre les articles de C.-R. Ageron, a paru en 2005 un article très intéressant sur « Les pouvoirs publics français et le rapatriement des harkis en 61-62 » par Chantal Morelle<sup>15</sup>, que j'utilise en partie puisque son auteur a eu accès à des archives du ministère des affaires étrangères que je n'ai pu consulter : cet article permettait surtout de mieux saisir la préparation de la fin de la guerre vis-à-vis des auxiliaires « Français musulmans » de l'armée

---

<sup>10</sup> C.-R. Ageron, « Les supplétifs algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle*, n°48, octobre 1995, p. 3-20.

<sup>11</sup> C.-R. Ageron, « Le “drame des harkis” : mémoire ou histoire ? », *Vingtième Siècle*, n°68, octobre 2000, p. 3-16.

<sup>12</sup> Citons tout de même le livre du général Maurice Faivre, *Les combattants musulmans de la guerre d'Algérie. Des soldats sacrifiés*, Paris, l'Harmattan, 1995, très bien documenté, mais dont le titre indique explicitement le parti pris.

<sup>13</sup> M. Harbi et B. Stora, *La guerre d'Algérie, 1954-2004, la fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, 2004.

<sup>14</sup> *Ibid.*, M. Hamoumou, avec la collaboration d'A. Moumen, « L'histoire des harkis et Français musulmans : la fin d'un tabou ? », pp. 317-344.

<sup>15</sup> C. Morelle, « Les pouvoirs publics français et le rapatriement des harkis en 1961-1962 », *Vingtième Siècle*, n°83, juillet-septembre 2004, p. 109-119.

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

française. Article portant sur les pouvoirs publics, il laissait néanmoins grandement de côté la question de l'application des directives ministérielles sur le terrain.

En 2006 a paru un petit ouvrage *Les harkis* où l'auteur, Tom Charbit, réalisait une synthèse de l'histoire des harkis entre 1954 et la 2006. *Pour la période de la guerre*, il s'agissait d'une synthèse très intéressante mais malheureusement trop rapide et uniquement bibliographique n'exploitant pas de nouvelles sources « primaires ». Concernant le point précis du transfert des harkis, selon son analyse, celui-ci n'a été pensé qu'à partir du cessez-le-feu (mars 1962). Ouvrage très intéressant sur l'installation de ces populations en métropole après 1962, il manque malheureusement certaines étapes dans le fonctionnement de la machine administrative en Algérie même.

## *2 / Problèmes de méthode*

Il n'est jamais facile lorsqu'on débute un travail de recherche de récupérer un objet déjà traité et sur lequel le poids des mémoires est aussi fort... Comme pour tout sujet, il s'agit de trier, d'éviter les pièges d'une bibliographie minée par les enjeux partisans pour pouvoir tout de même s'inscrire dans ce qui a été fait précédemment, et ensuite tenter de poser des questions nouvelles.

Comme je le disais précédemment, dans le cas de la grande majorité des études, l'étude de la guerre et de sa conclusion s'articule essentiellement avec le désir de trouver des raisons à la « relégation » des « harkis » sur le sol métropolitain.

Les bornes chronologiques des ouvrages de Mohand Hamoumou ou de Tom Charbit sont à cet égard explicites : il s'agit d'inscrire les « harkis » dans un temps long qui certes, débute en 1954, mais dont la fin n'est pas écrite.

En ce qui me concerne, l'interrogation générale qui a portée ma thèse portait sur la guerre et la colonisation. Au-delà du cas particuliers des « harkis » en France après 1962 : sur la relation de l'Etat Français avec les « Français musulmans ».

C'était une interrogation avant tout « par en haut », une question de commandement, de stratégie, de politique. Mais on ne peut pas se contenter de ne voir que cet aspect au détriment de la réalité du terrain, j'ai donc été amené à étudier les applications par « en bas ».

Mes recherches portent sur la guerre d'Algérie. C'est-à-dire que l'épisode du transfert des harkis en est la conclusion : je l'envisage comme la conclusion d'une période – celui de la présence française en Algérie et de la guerre – et non comme une origine. Cela a nécessairement une influence sur mes interprétations.

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

Histoire de la guerre d'Algérie, donc. Et pour le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, de sa conclusion. Immédiatement survient un nouveau problème : celui du bornage chronologique du sujet.

Lorsque j'ai été invité à vous présenter cette intervention, j'ai été relativement ennuyé et si l'année 1961 est relativement cohérente, celle de 1963 est plus artificielle, n'ayons pas peur de le reconnaître. Elle correspond à un tarissement que j'estime significatif des transferts, mais pas à leur arrêt total. Ce problème peut recouper celui plus général de la date de la fin de la guerre d'Algérie.

Comme vous le savez certainement, en histoire, les ruptures chronologiques ne sont pas des « absolus », elles dépendent de l'objet étudié. Le débat aujourd'hui pas véritablement clôt sur la commémoration de cette guerre en est un témoin (faut-il célébrer le cessez-le-feu le 18 mars ? le scrutin d'autodétermination le 1<sup>er</sup> juillet ? la reconnaissance par la France de l'indépendance algérienne le 3 juillet ? l'indépendance algérienne elle-même, proclamée le 5 juillet ? les pouvoirs publics français ont finalement opté pour le 25 septembre, date neutre et plus petit dénominateur commun vis-à-vis des groupes porteurs de mémoire).

En France, nous appelons « guerre d'Algérie » la période qui va du 1<sup>er</sup> novembre 1954 au 18 mars 1962. En Algérie, les mêmes événements portent le nom de « révolution ». Cette différence entre les termes peut peut-être contribuer à comprendre la difficulté de déterminer la « fin » de la « guerre d'Algérie ». On sait bien en effet combien il est difficile et vain de chercher à trouver la « fin » d'une révolution. Incertitude donc ; mais l'essentiel ici est de retenir que le 18 mars ou le 1<sup>er</sup> juillet 1962 ne signifient pas des clôtures pour l'histoire des harkis, mais des infléchissements (et encore).

Cette interrogation sur le bornage chronologique du sujet nous amène à rappeler une évidence, qu'on oublie tout de même parfois lorsqu'on se plonge dans un sujet et d'autant plus lorsque ce sujet révèle une certaine actualité contemporaine : ne jamais oublier que ce sujet n'est jamais isolé.

Au-delà de l'importance profonde que recouvre la fin de la guerre pour les populations concernées (pieds-noirs, « Français musulmans rapatriés »), épisode profondément traumatique, il s'agit donc avant tout de ne pas l'envisager comme un fait isolé, absolu, voire tourné vers l'aval, mais comme un épisode de plus dans la longue histoire de la relation entre la France et les populations d'Algérie. De le banaliser, de le contextualiser au sens politique, bien sûr (ce qui ne soulève pas véritablement de problème en définitive), mais également et surtout au sens culturel (dans les fortes représentations qu'il véhicule).

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

Je vous ai parlé du poids des mémoires (poids toujours très fort aujourd'hui) et de ses conséquences sur l'historiographie de la question harkie, notamment au moment de l'accession de l'Algérie à l'indépendance. Il s'agit là d'une sorte de « monument » qu'il faut déconstruire.

Ces représentations ont entraîné une conséquence sur ma méthodologie (sur ce point précis comme pour l'ensemble de ma thèse d'ailleurs) : privilégier l'étude des sources de l'époque en évitant les sources rétrospectives.

J'ai donc été amené à consulter essentiellement les archives de l'époque : celles des ministères parisiens chargés de la Défense (détenues au SHD, à Vincennes), de l'Algérie, du Comité des Affaires algériennes (présidé par le président de la République) pour définir la politique menée par la France vis-à-vis des supplétifs « Français musulmans » de son armée.

Mais ce qui se révèle toujours plus intéressant, c'est l'application de ces directives sur le terrain.

Ce point est d'autant plus nécessaire pour qui étudie la guerre d'Algérie qu'une très grande latitude était alors laissée aux officiers subalternes dans l'application des directives : malgré une reprise en main à partir de la tentative de putsch d'avril 1961, il reste encore des traces de ce fonctionnement libéral en 1962.

Je me suis ainsi livré à un dépouillement approfondi des archives de la X<sup>e</sup> région militaire (Algérie) (à Vincennes) et du gouvernement général de l'Algérie (au CAOM, Aix-en-Provence) pour étudier l'application des directives ministérielles. Ces archives renferment de nombreuses notes de services centrales, mais aussi différents rapports sur la situation en Algérie.

En poursuivant ce but de *suivi des ordres sur le terrain*, il aurait été plus classique de recourir à des entretiens individuels. Plusieurs raisons m'ont fait privilégier la plongée dans les archives imprimées.

Tout d'abord, pour une raison extérieure à mon travail : en raison de la fermeture du groupe vis-à-vis de l'extérieur. N'étant lié d'une façon ou d'une autre à l'Algérie, il me fallait passer par des relais associatifs qui constituent autant de filtres et rendent plus difficile l'accès aux témoins directs des événements. Filtre humain puisque les associations existantes sont souvent dirigées par des « fils » ou « fille » de harkis qui entendent souvent contrôler l'accès à l'information. Filtre idéologique puisque la position même d'un dirigeant associatif implique un discours formaté sur sa propre histoire. Il s'agit le plus souvent d'un discours légitimateur et figé.

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

Quelle est alors la mission ou la méthode du chercheur ? Est-elle d'enfourcher son cheval blanc et de briser les mythes sur lesquels s'est construite une identité ? Certainement lorsque cette identité prétend s'imposer dans le domaine public. Car ce qui différencie avant tout mémoire et histoire, c'est justement cette prétention à donner un sens collectif, peut être universel. L'histoire n'est pas communautaire, l'histoire n'a pas de parti, l'histoire n'a pas de pays, même s'il est des plus difficile de sortir d'une histoire nationale. L'histoire des harkis ne concerne pas uniquement les harkis. Heureusement. Mais lorsque cette mémoire demeure privée et personnelle ? Le chercheur doit-il « rentrer dans le jeu » ?

Le formatage des discours m'amène à la deuxième raison (que j'ai déjà abordé précédemment) qui m'a conduit à limiter l'usage des entretiens dans une logique cette fois-ci interne à ma méthodologie : afin d'échapper aux représentations postérieures aux événements, aux « légendes », « blanche » ou « noire ».

Le témoin est toujours le « premier historien » de sa propre expérience, de son histoire, et l'historiographie d'un sujet débute toujours par le récit de ses témoins, avant que les archives (ou la multiplication des témoignages) permettent aux historiens professionnels d'exercer leur métier. Ils doivent alors toujours lutter contre les déformations de ces mémoires. La recherche historique s'est depuis de nombreuses années affranchie (en partie, en apparence) de la dictature des témoins, mais le témoignage continue d'être employé comme une source, ce qui est bien légitime mais nécessite un exercice critique plus intense pour certains sujets. La force des représentations liées à l'histoire des « harkis » m'a conduit à penser qu'un travail basé avant tout sur les témoignages aurait été entièrement différent et aurait nécessité un investissement trop grand.

A ces deux premières limites pour la réalisation et l'utilisation de témoignages rétrospectifs s'est par la suite ajouté un troisième, qui ne m'est pas apparue que plus progressivement. Si j'avais réalisé une série d'entretiens, ceux-ci auraient eu lieu en France, comme c'est le cas dans pour l'instant dans toutes les recherches existantes, auprès des anciens harkis vivant en France. Non pas qu'il aurait été *impossible* de réaliser des entretiens avec d'anciens harkis en Algérie même, mais les difficultés pratiques d'un tel projet auraient été plus grandes encore en raison de facteurs politiques et, à nouveau, mémoriels. Un projet d'ampleur aurait *forcément* limité mon corpus à des témoins vivant en France, à ceux qu'on appelle encore « harkis » aujourd'hui. Or, il faut énoncer ici une évidence pas si évidente : les harkis d'hier ne sont pas ceux d'aujourd'hui. Combattants pendant la guerre d'Algérie, membre d'un groupe qui tente de se définir comme « communauté »... Mais quelle représentativité accordée à ce groupe par rapport à l'expérience de l'ensemble des supplétifs

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

pendant la guerre ? La synecdoque est une figure de style à éviter en histoire. Paris n'est pas la France, Alger n'est pas l'Algérie, et les harkis d'aujourd'hui ne sont pas les harkis d'hier.

J'ai tout de même réalisé quelques « entretiens ». Forcément, lorsqu'on travaille sur un sujet proche comme la guerre d'Algérie, on est amené à croiser des anciens combattants, des harkis, même sans forcément le chercher, et la tentation est trop forte. Ces entretiens n'apparaissent pourtant que très peu dans mon travail. Ils m'ont par contre permis de mieux cerner la vie quotidienne de ces hommes, et m'ont également donné des pistes de réflexion que j'ai pu développer par la suite (par exemple : la relation entre les « sections administratives spécialisées » dirigées par des officiers, qui remplissaient l'essentielle des services publics en Algérie et la population : la pression que ceux-ci pouvaient exercer notamment par l'intermédiaire de la remise des mandats envoyés par les émigrés...).

J'ai également utilisé des témoignages publiés, d'autant plus lorsque leur publication a été proche de la période étudiée : j'ai tenté dans ce cas de ne pas me contenter du seul point de vue des harkis ou chefs de harkas, mais d'interroger les témoignages des appelés « de base », des Algériens... ne cherchant pas à écrire une histoire de la vie quotidienne des « harkis », il s'agissait essentiellement pour moi d'un soubassement culturel plus que d'une source directement exploitable.

Pour cerner la prise de décision au plus haut échelon et étudier l'application des directives générales sur le terrain, l'essentiel de mes sources provient donc de sources imprimées. Celles-ci sont abondantes. Peut être surabondantes. Pour les seules sources militaires, cinq séries différentes peuvent être consultées sur la guerre d'Algérie intéressant le ministère de la Défense (R), l'état-major de l'armée de terre (T), les journaux de marches et opérations de certaines unités (U), les archives privées (K) et surtout les archives militaires de l'outre-mer et plus particulièrement d'Algérie (1H). Cette dernière sous-série représente le fond le plus important : plusieurs milliers de cartons divisés en sept parties correspondant à différents échelons hiérarchiques. Chaque carton recèle une grande diversité de papiers (circulaires, rapports, notes de service...).

Aux archives militaires s'ajoutent les archives civiles, notamment issues du gouvernement général (au CAOM, à Aix-en-Provence, où trois séries différentes peuvent être intéressantes pour notre sujet<sup>16</sup>) et des ministères parisiens (Affaires étrangères notamment, rapatriés ensuite et Intérieur).

---

<sup>16</sup> « 81F » : ministère chargé des Affaires algériennes ; « SAS » : archives des sections administratives spécialisées ; « CAB » : cabinets civils et militaire du gouvernement général de l'Algérie.

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

Ce rapide inventaire m'amène à évoquer trois problèmes. Le premier (rapidement) est matériel : l'éparpillement des lieux de consultations et les conditions d'accès aux fonds parfois différentes. Malgré l'ouverture des archives théoriques trente ans après les faits, une partie de celles-ci restent consultables uniquement sur dérogation. Or, les différents centres de consultation ont des politiques parfois très différentes et fluctuantes vis-à-vis de ces dérogation. J'y reviendrai au sujet des archives militaires. Les deux problèmes suivants sont en apparences contradictoires qui concernent la surabondance et le caractère lacunaire de ces fonds. Je n'ai pas compté le total des cartons qui auraient pu théoriquement m'intéresser, mais je suis certains que j'aurais sans problème pu atteindre le millier. Il est donc nécessaire de trier, choisir, éliminer plus que de dénicher. Il ne faut pourtant pas oublier de dénicher : même en étant submergé par les dossiers, il ne faut pas oublier d'aller dénicher celui qui pourrait être le plus intéressant. Mais ensemble lacunaire cependant : il est extrêmement difficile de retracer des séries continues, notamment géographiques.

Un autre problème vis-à-vis de l'utilisation de ces sources concerne la variabilité de l'accès même à une partie des sources imprimées.

Comme je le disais, une certaine partie des archives de l'Etat ne sont consultables que sur dérogation. Ce sont principalement des archives qui contiennent des dossiers « nominatifs » et dont la diffusion serait susceptible de porter préjudice à des personnes encore vivantes. Mais également des archives concernant certaines opérations secrètes sur lesquelles l'Etat souhaite conserver un droit de regard quant à leur consultation. Les autorisations de consultation relèvent alors d'un contexte politique fluctuant puisque la décision finale relève des ministères concernés.

Je ferais ici une différence entre archives civiles et militaire. J'ai commencé ma thèse à la fin de l'année 2002. Jusqu'à cette époque, les dérogations étaient accordées de manière plutôt libérale pour les chercheurs par le ministère de la Défense. L'engagement à respecter l'anonymat des personnes citées suffisait en général pour s'ouvrir l'intégralité des fonds militaires dans des délais raisonnables (c'est cette libéralité qui a permis la réalisation de nombreux travaux, dont ceux de Raphaëlle Branche sur la torture pendant la guerre ou de Sylvie Thénault sur la justice et l'armée). L'accès aux archives civiles, par contre, était sensiblement plus difficile, pour des raisons de délai ou de censure. A partir de 2002 cependant, alors que l'accès aux documents civils s'améliorait grandement, on a assisté à une restriction progressive des conditions d'accès aux sources militaires. Ces restrictions concernaient autant les délais d'attente que l'augmentations relative des refus (en ce qui me

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

concerne, j'en ai personnellement essayé trois avant d'obtenir un accès seulement partiel). Depuis janvier 2005, une modification administrative dans la communication des dossiers au public a également entraîné le passage sous dérogation d'un grand nombre de dossiers auparavant librement communicable.

Sans vouloir développer davantage sur ce sujet, il est tout de même nécessaire de comprendre que l'accès à ces sources est très variable. Je crois pouvoir dire sans trop de risque de me tromper que mon travail – basé sur la consultation d'un grand nombre de sources militaires imprimées – ne serait plus réalisable dans les conditions actuelles.

## II / Reconstituer les faits.

### *I / La guerre d'Algérie et les prémices de sa conclusion : la question de la protection des « musulmans fidèles »*

Tout d'abord, revenons rapidement à l'origine et au déroulement de la migration des harkis.

Il faut rappeler ici un fait qui n'est peut être pas si évident : les harkis d'hier ne sont pas les harkis d'aujourd'hui.

L'Algérie française connaissait deux catégories de Français distinctes, dits « de souche européenne » pour les uns et de « Français musulmans d'Algérie » pour les autres. Les appellations administratives ont évolué avec le temps, mais désignent toujours la même réalité : les « Français de souche d'un côté », les « Algériens autochtone » de l'autre. Nous prendrons ces deux appellations pour plus de simplicité. Rappelons rapidement que le terme de « musulman » leur conférait un statut spécial, vis-à-vis de la loi, de la justice et de la vie politique. Il instituait dans le droit une division de la société fondée d'ailleurs plus sur l'origine ethnique que sur la religion.

Pendant la guerre d'Algérie (1954-1962), la France a recruté plusieurs dizaines, plusieurs centaines mêmes, de milliers de soldats auxiliaires parmi les « Français musulmans d'Algérie » au côté de son armée régulière.

Ces auxiliaires effectuèrent des services très différents au sein de plusieurs types d'unités supplétives aux rôles distincts. Il existait 5 types d'unités différentes, qui purent regrouper jusqu'à 100 000 hommes au même moment.

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

Ils servaient de gardes, d'éclaireurs, d'interprètes... de renforts pour compléter les unités régulières dans le cadre d'opérations ou dans le quadrillage du territoire mis en place par l'état-major français.

Parmi ces différentes unités, revenons sur les *harkas*. Y servaient les *harkis*. Les *harkas* étaient les unités à la connotation la plus offensive, et les plus proches de l'armée lors des opérations. Socialement, les *harkis* étaient essentiellement des ruraux d'extraction modeste, le plus souvent analphabètes.

Outre ces auxiliaires militaires, durant la longue période de la colonisation (130 ans se sont écoulés depuis la prise d'Alger en 1830), l'administration française s'était également appuyée sur un grand nombre de notables locaux parmi la population indigène d'Algérie.

Durant la guerre d'Algérie la France mène une politique « promotion musulmane » qui accroît leur place dans l'administration, mais malgré les espoirs placés en eux par les différents gouvernements à Paris et malgré quelques cas symbolique, ils ne parvinrent jamais à former un véritable « parti de la France » au sein de la population algérienne. Avec les différents supplétifs et militaires réguliers « Français musulmans », ils forment un groupe qualifié de « musulmans fidèles ».

En 1961, lorsque l'idée de l'indépendance de l'Algérie se dessine avec un peu plus de précision dans l'esprit des gouvernants français, se pose la question du devenir « musulmans fidèles à [la] cause française »<sup>17</sup>.

Le problème est celui de parvenir à limiter d'éventuelles représailles dont ils pourraient faire l'objet et de faciliter leur réinsertion socio-économique une fois la paix revenue.

Parmi les différents groupes considérés comme « musulmans fidèles », le règlement de la situation des *harkis* est alors considérée comme prioritaire par le gouvernement, s'agissant du groupe à la fois le plus nombreux et considéré comme le plus marqué par son engagement du côté de la France.

## *2 / Quelques éléments pour l'invention du groupe « harkis » pendant la guerre*

---

<sup>17</sup> Cf. C. Morelle, « Les pouvoirs publics français et le rapatriement des harkis en 1961-1962 », *Vingtième Siècle*, n°83, juillet-septembre 2004, pp. 109-119.

En 1961 et au début de l'année 1962, s'il y a un type de soldats auxiliaires nommés harkis, tous les harkis sont loin de connaître les mêmes types de vie.

A l'époque, les harkis sont une catégorie de supplétifs parmi d'autres comme je viens de le rappeler.

Mais au sein même de cette catégorie, il faut encore souligner la profonde hétérogénéité des situations qui dépendent d'énormément de facteurs locaux (notamment pour les missions militaires qu'ils recevaient).

En 1961 cependant, le gouvernement tend à focaliser plus particulièrement son attention sur la catégorie *harkie* en raison de leur nombre, mais aussi d'un critère qu'on leur prête : ils ont été les « plus engagés » aux côtés des forces française, et sont donc les « plus menacés ».

Il faut ici souligner la profonde subjectivité de cette notion de « plus engagés » et de « plus menacés ». Tout d'abord, ces expressions supposent une comparaison. « Plus engagés par rapport aux autres catégories de supplétifs », « plus menacés que les autres Algériens »...

Cela ne signifie pas forcément qu'ils furent nécessairement tous « très engagés » au côté de l'armée française.

Pendant la guerre en elle-même, les facteurs permettant d'analyser l'engagement des harkis en tant que groupe constitué divergent profondément et méritent une rapide présentation.

D'un côté, des facteurs indiquant un engagement fort des harkis au côté de la France :

- Les effectifs augmentent considérablement pour atteindre 60 000 en 1960.
- Ils ont fait partie en nombre d'unités d'élite de l'armée française (les « commandos de chasses »).
- De nombreux témoignages publiés en France (dans la presse pendant la guerre, dans des livres après celle-ci) ont souligné la valeur de ces hommes au combat et la fraternité d'arme qui les unissait à leurs officiers.

De l'autre côté, d'autres facteurs invitent à fortement nuancer cette image.

- Facteur interne tout d'abord : les témoignages que je viens d'évoquer peuvent en grande partie s'expliquer par la propagande que l'armée française mena autour de ces hommes, encourageant la construction d'une image idéalisée du harki « meilleur défenseur de l'Algérie française ».
- Des facteurs externes également : Ils étaient perpétuellement soumis à une surveillance particulièrement accrue de la part de leurs officiers d'encadrement, tous d'origine européenne.

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

L'usage de certaines armes leur était interdit. Les affaires de désertion ou de noyautage étaient quasi quotidiennes au sein de ces unités.

D'un côté, donc, certains éléments construisent l'image de harkis « meilleurs défenseurs de l'Algérie française ». De l'autre, celle d'une masse informe, corvéable et révocable à merci, dont il s'agit de se méfier avant tout.

En 1961-1962, c'est la première de ces images qui s'est imposée sans nuance. Ce qui définit en premier lieu le groupe *harki*, c'est donc les « *menaces* » dont il est l'objet en vertu de la « *fidélité* » dont il a fait preuve durant la guerre.

### *3/ Le transfert des harkis : chronologie*

C'est donc à partir de ces présupposés qu'est posée à l'origine la question de leur avenir après l'indépendance : que faire des « musulmans les *plus* engagés à nos côtés ? »

Une mesure simple de protection aurait pu consister en leur transfert d'Algérie vers la France.

Cette solution est envisagée, mais elle est considéré comme une solution de dernier ressort : le transfert en masse les « musulmans fidèles » vers la métropole n'est en soit jamais envisagé. Ni même celui de l'ensemble du seul groupe « harki », d'ailleurs. Le risque n'est pas jugé suffisant. Rien n'indique qu'eux-mêmes le souhaitent. Surtout : le gouvernement ne souhaite pas voir s'installer sur le sol métropolitain plusieurs centaines de milliers de « musulmans d'Algérie », fussent-ils Français.

Pour des raisons économiques et sociales qui pourraient révéler l'ampleur d'autres présupposés (nous y reviendrons), le gouvernement français souhaite limiter au maximum un éventuel mouvement vers la métropole et privilégier la solution « la plus locale possible ».

La possibilité de l'installation en métropole des *harkis* et donc par extension des musulmans fidèles ne doit concerner qu'une minorité, les plus exposés à d'éventuelles représailles. Les études de 1961 menées par le ministère de l'Algérie estiment ce groupe à quelques milliers.

Il s'agit là d'un plan de transfert officiel.

A côté de ce plan officiel, rien ne semble s'opposer en droit à l'installation des « Français musulmans » qui le souhaiteraient sur le sol métropolitain. Dans ce cas, les

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

demandeurs doivent cependant suivre une procédure administrative lente et parfois compliquée entre la France et l'Algérie.

Le statut légal des « FMA » diverge à ce sujet des « Français tout court ».

Les deux dernières années de la guerre sont donc consacrées à la démobilisation et à la reconversion de ces hommes en Algérie même.

En mars 1962, lorsque les discussions d'Evian reprennent, la question d'un éventuel transfert officiel et planifié vers France n'a pas avancé. Elle prend alors un caractère d'urgence nouveau : le scrutin d'autodétermination qui débouchera, personne n'en doute, sur l'indépendance de l'Algérie, est prévu pour le 1<sup>er</sup> juillet suivant, soit dans un peu plus de trois mois.

L'Etat prend alors en charge le dossier du transfert des « musulmans menacés » (on commence à employer le terme de *harkis* comme synonyme) à partir de cette date. Cette prise en charge vise à la fois à contrôler ce flux migratoire, à protéger les candidats, mais également simplement à le permettre pour ceux qui n'en auraient pas les moyens financiers.

L'action de l'Etat met cependant de longues semaines à se mettre en place. Un plan officiel de rapatriement est mis en place à Alger, par le Haut commissaire de la République en Algérie en collaboration avec le secrétariat d'Etat aux rapatriés. Plan qui ne reçoit un début d'application qu'à la fin du mois d'avril avec le recensement des candidats au départ.

Au même moment, durant la fin du mois de mars et le mois d'avril 1962, les unités supplétives encore existantes (dont environ 40 000 harkis) sont largement démobilisées.

L'évolution générale de la situation en Algérie pose alors de nouveaux problèmes de sécurité qui freinent d'autant plus ce plan gouvernemental.

Dès le mois de mars, l'armée demande à prendre en charge elle-même le transfert de ses anciens supplétifs.

Le transfert officiel civil tarde toujours : au mois de mai, le recensement est à peine terminé.

Lent et peu discret, il entraîne en avril et mai une multiplication des départs dits « d'initiatives », hors du plan officiel, avec l'aide notamment d'associations d'anciens combattants.

En métropole comme en Algérie, le gouvernement tente d'empêcher cette situation.

Afin d'assurer une meilleure sécurité des personnes candidates au départ, d'accélérer la procédure, et surtout de contrôler ce mouvement migratoire, le gouvernement décide le 23

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

mai la prise en charge totale des opérations par l'armée. Ce soucis de contrôle répond à deux soucis : contrôler le nombre d'arrivées, bien sûr, mais également éviter de ne voir se former des réseaux « OAS »<sup>18</sup> en métropole dont les harkis auraient constituée les hommes de main.

Le transfert des candidats au départs se déroule finalement durant le mois de juin et concerne environ 10 000 personnes, majoritairement d'anciens harkis (66 %), plus d'autres anciens supplétifs (20 %<sup>19</sup>) et des personnes non liées à l'armée (14 %).

Après le 4 juillet et l'indépendance algérienne, certains Algériens sont victimes d'exactions et d'une certaine relégation sociale et économique en raison de leur activité pendant la guerre.

Ce phénomène entraîne un nouvel afflux vers les bases françaises. De plusieurs centaines, ils deviennent rapidement plusieurs milliers.

De nouveaux transferts sont organisés dans une certaine anarchie aux mois de juillet, septembre et novembre 1962. Ils concernent plusieurs milliers d'individus. A partir de 1963, les mouvements deviennent mensuels et concernent chaque mois plusieurs centaines de personnes. Au total, l'armée a déplacé environ 28 000 personnes entre juin 1962 et décembre 1963.

#### *4 / Les limites du plan de « rapatriement » gouvernementales vis-à-vis des « FMR »*

Si l'existence de ce plan empêche de parler d'un « abandon » des harkis, comme il est d'usage de le lire et de l'entendre, il s'agit d'en cerner les limites.

A côté de ces transferts organisés par l'armée, des milliers d'Algériens gagnent également la France par leurs propres moyens en raison de la situation en Algérie malgré les freins établis par l'administration.

Administrativement, les « Français musulmans » sont devenus Algériens depuis l'indépendance<sup>20</sup>. Pour redevenir Français ils doivent signer une « déclaration reconnitive ». On estime autour de 60 000 le nombre de personnes à avoir effectué une telle démarche, ce

---

<sup>18</sup> OAS = organisation armée secrète, groupe aux méthodes terroristes entendant lutter contre le général de Gaulle et pour le maintien de l'Algérie française

<sup>19</sup> Mokhaznis.

<sup>20</sup> Les « Français musulmans » sont devenus Algériens » par décret en juillet 1962.

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

qui supposerait que 32 000 Algériens ont gagné la France en dehors du transfert gouvernemental. Les anciens « FMA » deviennent alors « Français musulmans rapatriés ».

Le terme de « rapatriés » pour les désigner, s'il renvoie à une certaine réalité, pose cependant un certain nombre de problèmes. Les conditions de leur départ les rapprocheraient davantage de « réfugiés », mais celui-ci souffre d'autres limites, qui tiennent aux conditions même du départ.

Je l'ai dit précédemment, le gouvernement souhaitait limiter au maximum l'installation des « musulmans profrançais » sur le sol métropolitain. Cette volonté a entraîné différentes manœuvres et restrictions durant toute la période considérée.

Avant même que ne soit envisagé un transfert, lors de la démobilisation des harkis en mars 1962 la recherche de cet objectif passe par la reconversion des supplétifs dans l'économie locale.

Le ministre des armées insiste auprès du commandant des forces françaises en Algérie puis directement auprès des chefs d'unités sur la nécessité d'un tel résultat : « nous pourrons les aider efficacement [à faire leur choix] d'abord en les démobilisant intellectuellement, en les employant à des tâches non militaires (par exemple il représenteront une ressource utile de main d'œuvre pour les importants mouvements de matériels auxquels seront astreintes la majorité de nos unités) et si possible en leur donnant l'occasion d'acquérir un rudiment de métier. (...) Toutes les initiatives devront être prises, localement, pour organiser cet effort de reconversion sociale. »<sup>21</sup> Un mois plus tard, le ministre de l'Algérie rappelle que le transfert des personnes menacées ne « devra être établi qu'après avoir épuisé toutes les possibilités de reclassement des intéressés en Algérie même, dans des conditions décentes et compatibles avec leur sécurité »<sup>22</sup>.

Après mars 1962, l'instauration du plan de transfert officiel répond au souci de contrôler le mouvement migratoire. De le limiter ?

Pour établir ce contrôle, l'administration entend dans un premier temps lutter contre les mouvements initiés par les harkis eux-mêmes, par des associations d'anciens combattants ou par des officiers en exercice. Ces différents mouvements concernent plus de 2000 personnes entre mars et mai 1962. En mai, le ministre de l'Intérieur et le secrétaire d'Etat aux rapatriés prescrivent notamment aux préfets de *renvoyer en Algérie* les anciens supplétifs qui ont pu s'établir dans leur département hors du plan officiel.

---

<sup>21</sup> SHAT 1H 2467-6, 8 mars 1962. « Le ministre des armées à Messieurs les chefs de corps ».

<sup>22</sup> SHAT 1R 367-7, 12 mai 1962. Ministère des Armées à GENESUPER. Pour info : Haut commissaire.

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

Le contrôle s'établit également sur les dossiers des demandeurs en Algérie. Le gouvernement craint en effet que ne se mêlent aux personnes menacées des Algériens souhaitant entreprendre une migration économique.

Dans la correspondance ministérielle, le doute semble généralisé et il est plusieurs fois demandé aux autorités militaires de vérifier la « réalité des menaces » pesant sur les candidats, ainsi que la sincérité de leur engagement « profrançais » durant la guerre. Avant tout embarquement, l'obtention d'un visa de la sécurité militaire est obligatoire, suite notamment à une vérification des états de service.

Mais surtout, les dossiers permettent une sélection des candidats au transfert selon des critères qui n'ont rien à voir avec leur activité durant la guerre en Algérie où les menaces dont ils sont l'objet. Il est ainsi demandé dès le mois d'avril aux militaires en charge de l'administration des dossiers de rapatriement de « vérifier que les personnes considérées sont bien aptes physiquement et moralement à s'implanter en métropole »<sup>23</sup>. Certaines catégories de populations sont dès lors exclues du plan de transfert : « Ne peuvent être concernées » par le transfert en métropole « que les personnes aptes au recasement : les personnes âgées ou invalides, les femmes avec enfants, veuves ou les célibataires, inaptes à tout recasement, sont exclues aussi. »<sup>24</sup>

Il s'agit de s'assurer que les candidats soient jeunes et en bonne santé, aptes à se réinsérer dans la société d'accueil. Les autres étant destinés « à vivre soit de la charité publique, soit, en ce qui concerne les jeunes filles, de la prostitution, et à devenir des épaves »<sup>25</sup>, sont destinés à rester en Algérie. Au-delà de critères d'âge et de sexe, les agents de l'Etat sont donc chargés d'effectuer un tri des candidats en fonction de critères jamais clairement définis, l'aptitude à l'implantation en métropole, les « garanties sérieuses sur les plans physique et moral et si possible professionnel »<sup>26</sup>. Finalement, dans certains secteurs militaires, je cite : le « *bénéfice de l'installation définitive en métropole n'ayant été prévu qu'en faveur d'un nombre restreint de supplétifs décidés (...) à acquérir la nationalité française, en raison de leur méconnaissance totale du milieu français, il conviendra de se substituer à eux dans l'appréciation de ce critère déterminant.* »<sup>27</sup>

Plus que les autres facteurs limitatifs, l'existence de ces critères de sélections invite à nuancer l'usage du terme « rapatriement » pour désigner le transfert en France des « Français

---

<sup>23</sup> SHAT 1H 4413-1\*, 11 avril 1962. CSFA, EMI, Bureau du moral. NDS : « Reclassement en France de militaires supplétifs et civils FSNA ».

<sup>24</sup> SHAT 1H 1260-2, non daté (avril 1962), non référencée. Fiche, CSFA, EMI, Bureau du moral.

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> SHAT 1H 3932-2, 16 avril 1962. CAC, ZOC et 19° DI. 3° B. Objet : « Installation de FSNA en métropole ».

<sup>27</sup> *Ibid.*

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

musulmans menacés ». A côté des critères sécuritaires coexistèrent en effet dès l'origine d'autres critères, tels que la capacité d'adaptation et d'intégration supposée des candidats, que l'on retrouve dans l'étude d'autres migrations.

Derrière ces différentes limites au transfert des « FMR » pointe en fait le regard de l'administration française sur la place de toute population nord-africaine en France. Regard qui n'a guère évolué depuis 1945 : la question est ici celle de « l'adaptabilité » supposée des nord-Africains en métropole, « d'une incompatibilité entre l'Islam et la civilisation européenne »<sup>28</sup>. Le traitement des supplétifs n'est pas différent, ici, d'un autre Algérien ou de tout autre maghrébin. En laissant de côté les critères politiques ou sécuritaire, le transfert et l'installation des « FMR » renvoie à des interrogations plus générales, exprimées par le ministre de l'Intérieur en mai 1962 : « il est évident que les mœurs musulmanes ne peuvent être mises au contact de n'importe quelles populations et que les habitudes particulières de ces éléments nécessitent la recherche d'emplois appropriés et la détermination de régions dans lesquelles pourraient s'exercer leurs activités. »<sup>29</sup>

### *5 / L'arrivée en France : le traitement différencié des pieds-noirs et des harkis*

Durant l'été 1962, les « Français musulmans rapatriés » sont hébergés à la hâte dans deux camps : le camp du Larzac (*près de Millau, dans l'Aveyron*) et Bourg Lastic (*près de Clermont Ferrant, dans le Puy de Dôme*). Il s'agit de camps de transit (on espère alors que leur reclassement sera rapide dans l'économie nationale), faits de toile de tente.

L'hiver approchant, le flux en provenance d'Algérie ne se tarissant pas, les premières difficultés de reclassement se faisant sentir, le transfert vers les camps de Rivesaltes (camp Joffre) et de Saint Maurice l'Ardoise (*entre Nîmes et Avignon, dans le Gard*), aux conditions et aux capacités d'accueil légèrement supérieures. En parallèle, deux autres camps ouvrent leur portes aux « harkis » : Bias (Lot et Garonne) et La Rye (Vienne). En dehors de Bias, destiné à regrouper ceux qui sont jugés in-intégrable dans la société française, tous ces camps ont une fonction transitoire. Les « harkis » ne sont pas destinés à y rester de longs mois.

---

<sup>28</sup> Archives Nationales AJ80 75, 3 avril 1946, commission interministérielle sur l'immigration, cité in A. Spire, *Etrangers à la carte, l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005, p. 115.

<sup>29</sup> SHAT 1R 367-7, 21 mai 1962. Le ministre de l'Intérieur à M. le Premier ministre.

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

Ce n'est qu'à la fin de l'année 1964 cependant que les derniers « harkis » quittent le camp de Rivesaltes. Les derniers occupants sont orientés vers celui de Saint Maurice, qui devient alors comme celui de Bias le lieu de regroupement des « incasables ».

Il faut encore signaler que la fin de la plupart des camps à la fin de l'année 1964 ne signifie pas la fin du regroupement de la majorité des harkis : outre les camps de Bias et de Saint Maurice, un grand nombre d'entre eux vivent également plus ou moins à en périphérie (distance et symbolique) de la société française traditionnelle, soit dans des « hameaux de forestage » isolés dans les campagnes, soit dans des foyers Sonacotra où ils sont concentrés.

Au même moment, plusieurs centaines de milliers de Pieds-noirs prennent eux aussi le chemin de la métropole.

Qui étaient les Pieds Noirs ? Une telle question mériterait un colloque à elle seule, je me permet donc de vous renvoyer notamment à l'excellent article de Daniel Lefeuvre publié en 2004 dans l'ouvrage de synthèse dirigé par M. Harbi et B. Stora<sup>30</sup>.

Pour résumer : Ils étaient environ un million en 1954 en Algérie. Socio-économiquement, il s'agit d'une population très hétérogène. Quelques facteurs d'unité, tout de même : s'il s'agit d'une « société plurielle »<sup>31</sup>, celle-ci est majoritairement urbaine. 75 % des actifs sont des salariés, aux revenus souvent modestes. On est loin du riche colon exploitant ses domaines immenses à la sueur du front des « musulmans ». Mais le Français d'Algérie se définit aussi et surtout par rapport à ces « musulmans ». Si on ne doit pas avoir l'image d'une société composée de riches entrepreneurs, les pieds-noirs étaient économiquement et politiquement, supérieurs aux « musulmans ».

La guerre bouleverse bien évidemment cette société. Entre 1954 et 1960, environ 60 000 d'entre eux quittent l'Algérie pour la métropole, formant un flux faible, mais régulier. A la fin de l'année 1961, il s'agit d'environ 160 000 personnes, puis encore 70 000 supplémentaires jusqu'aux accords d'Evian signé en mars 1962.

Les départs massifs ont lieu à partir du mois de mai jusqu'à la fin de l'année, avec un pic en juin (328 434 départs), dans les quelques jours qui précèdent l'indépendance. Les mouvements cependant ne se font pas à sens unique et durant toute la période, des arrivées sont également signalées. Au total, entre avril et décembre 1962, ce sont plus de 600 000 personnes qui ont quitté l'Algérie.

---

<sup>30</sup> D. Lefeuvre, « Les pieds-noirs », in M. Harbi et B. Stora (*Dir.*), *La guerre d'Algérie, la fin de l'amnésie (1954-2004)*, Paris, Robert Laffont, 2004.

<sup>31</sup> Jacques Frémeaux.

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

Cette ruée en un temps très court s'explique par différents facteurs qui concourent à l'augmentation de l'insécurité : multiplication des enlèvements, ainsi que nouvelle guerre franco-française entre OAS et armée française.

En métropole, les services chargés de leur accueil sont totalement dépassés.

En se basant sur les précédents marocains et tunisiens, ceux-ci avaient conclu qu'environ 150 000 familles en 4 ans pourraient gagner la métropole, et sur le maintien d'une importante communauté française en Algérie. En décembre 1961 et janvier 1962, une loi, la loi dite « loi Boulin » organise la prise en charge de cette population. La brusque migration durant l'été 1962 prend totalement de court les services chargés de l'organisation de cet accueil.

La désorganisation est à son comble durant l'été 1962.

Cette désorganisation explique par ailleurs en partie le manque de moyens accordés à la prise en charge des supplétifs. C'est en effet le même ministère qui est chargé du reclassement des « FMR » et des « PN » : celui des rapatriés.

Les prévisions qui avaient été faites au sujet des arrivées d'Algérie sont très vite dépassées, provoquant désorganisation et retard dans le traitement des dossiers.

Des retards, mais également l'instauration d'une hiérarchisation des tâches administratives, et une priorité certaine accordée aux « PN » par rapports aux « FMR ». Pour reprendre l'expression d'un général en poste à Alger, les Pieds-noirs sont des « ayant droit ». On peut se demander alors comment sont considérés les « Français musulmans rapatriés » ?

Les deux groupes « PN » et « FMR » sont bénéficiaires de la loi Boulin.

Cependant, alors que les prestations financières sont accordées individuellement aux « PN », dans le cas des « FMR », elles peuvent être attribués à des organismes responsables de leur prise en charge.

« Ces musulmans n'étant pas adaptés à la vie européenne, il serait inopportun de leur attribuer l'aide prévue en faveur des rapatriés sous forme individuelle. Les intéressés devront au contraire continuer à bénéficier d'un certain encadrement dans leur travail et dans leur hébergement. C'est pourquoi, en ce qui les concerne, il est indispensable de bloquer les différentes formes d'aide (prestation de retour, subvention d'installation, etc.... de manière à constituer un fonds permettant de les prendre collectivement en charge et de financer leur réinstallation. L'article 43 du décret du 10 mars 62 sur l'aide aux rapatriés autorise cette façon de procéder. »<sup>32</sup>

---

<sup>32</sup> CAOM 81F 1040, 23 mai 1962. Comité des affaires algérienne du mercredi 23 mai 1962. Objet : « Personnes rentrant d'Algérie ».

Texte présenté au séminaire sciences sociales et immigration de l'ENS. Décembre 2006. Ne pas citer sans autorisation de l'auteur François-Xavier Hautreux.

D'autres différences portent par exemple sur la durée d'attente avant d'accéder aux logements sociaux en France (les dossiers des « FMR » n'étant pris en compte qu'une fois les demandes des PN satisfaites), ou sur les délais d'attente avant un éventuel transfert d'Algérie.

Au-delà même de ces questions administratives et légales, les situations des « FMR » et des « PN » sont très différentes. Sans faire d'échelle dans la douleur, rappelons qu'aucun PN n'a vécu dans un bidonville ou dans un camp. Que le choc culturel était bien moins fort pour eux que pour les « FMR ». Plus encore : si pour ces deux groupes, les conditions de départ ont été très douloureuses, les « FMR » voient leur dégradation se perpétuer.

*Conclusion* / Au-delà du transfert : les « Français musulmans rapatriés », une population toujours à part.

Dans un moment difficile pour toutes les populations concernées par les migrations, le traitement du dossier « FMR » par l'administration française me semble en fait particulièrement révélateur de l'ambiguïté et de la porosité des concepts appliqués au « rapatriement », ou à « l'immigration ». Ambiguïtés qui se perpétuent et se renouvellent par la suite.

Entre les pieds-noirs « Français rapatriés » et les « Français musulmans rapatriés », le « M » indique pendant l'après indépendance une urgence moindre.